

Evaluation du Document d'Objectifs Natura 2000 "Baie du Mont Saint-Michel"

Groupe de travail "Polders", 8 octobre 2018

Orientation	Actions	Opérations	Bilan / Perspectives
<p><i>Orientation n°1 : Garantir l'intégrité globale de la baie du Mont Saint-Michel et de ses espaces périphériques</i></p> <p><i>(actions transversales)</i></p>	<p><i>Action 1.1 : Articuler la démarche Natura 2000 avec les autres démarches et projets de territoire de la baie</i></p>	<p><i>Opération 11.1 : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec la démarche de Gestion Intégrée de la Zone Côtière et les Schémas de Cohérence Territoriale</i></p>	<p>Cette opération n'a pas été mise en œuvre suite à la dissolution de l'association interdépartementale Manche - Ille-et-Vilaine. Le développement de l'articulation entre les différentes démarches engagées en baie (Docob Natura 2000, SCOT, plan de gestion UNESCO porté par l'interSCOT, prises de compétences des nouvelles intercommunalités...) est en cours, ce qui permettra de remobiliser cette opération dans les démarches structurantes à l'échelle de la baie.</p>
		<p><i>Opération 11.2 : Harmoniser les actions des SAGE et du DocOb permettant le maintien et/ou la restauration du bon état écologique des eaux et des milieux humides</i></p>	<p>Une coordination des opérations en lien avec la qualité de l'eau et le bon état des milieux humides est réalisée entre les opérateurs des SAGE (Syndicat Mixte du SAGE Couesnon, Syndicat des Bassins Côtiers de la Région de Dol de Bretagne) et l'animateur Natura 2000.</p> <p>Le SMIX du SAGE Couesnon réalise actuellement un diagnostic de la qualité de l'eau sur le secteur des polders. Le programme d'actions de cette étude est prévu sur 5 ans. Des teneurs élevées en phosphore dissout et total ont été relevées ainsi que des teneurs importantes en phytosanitaires. L'origine du phosphore est à déterminer, une teneur naturelle n'étant pas à exclure. L'étude vise à identifier les problématiques présentes et à proposer des alternatives de gestion.</p> <p>L'association de chasse de gibier d'eau d'Ille-et-Vilaine mentionne la présence d'algues en suspension dans les mares de gabion depuis la dernière marée. Ces algues n'avaient pas observées jusqu'à présent et soulignent l'urgence d'intervenir sur l'utilisation d'intrants dans les polders.</p>
		<p><i>Opération 11.4 : Articuler la mise en œuvre du DocOb avec le projet de Rétablissement du Caractère Maritime du Mont Saint-Michel</i></p>	<p>Le SMIX Mont Saint-Michel précise que l'envasement des chenaux suite aux travaux réalisés sur l'Anse de Moidrey avaient été prévus, mais l'entretien programmé régulièrement n'a pas encore été réalisé, le budget n'ayant pas été affecté à ce jour. Une étude sera prochainement réalisée pour l'entretien du lit du Couesnon qui est prioritaire. Dans le cadre de la création de l'EPIC du Mont Saint-Michel, la reprise de ces travaux par la future structure reste à préciser.</p> <p>Bretagne Vivante et le Groupe Ornithologique Normand précisent que les travaux menés sur l'Anse de Moidrey ont favorisé une augmentation de près de 400% de la population de rousserolle effarvatte.</p>
		<p><i>Opération 11.6 : Suivre les projets et programmes de travaux et d'aménagements concernant le site Natura 2000</i></p>	<p>Les projets et programmes de travaux font l'objet d'une évaluation des incidences au titre du site Natura 2000 et d'une autorisation au titre du site classé.</p>
		<p><i>Opération 11.7 : Faire prendre en compte et porter à connaissance les préconisations du DocOb dans les documents d'urbanisme</i></p>	
	<p><i>Action 1.2 : Soutenir et développer les actions globales de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel</i></p>	<p><i>Opération 12.2 : S'appuyer notamment sur les compétences des maisons de Baie pour renforcer auprès du grand public la prise en compte du patrimoine naturel d'intérêt communautaire</i></p>	<p>L'organisation de la collecte et de la valorisation des données sur le patrimoine naturel en baie va être initiée en coordination avec les autres observatoires existants. Elle aura pour objectif de rassembler, standardiser, banqueriser et rendre diffusable la donnée naturaliste en milieux terrestres et marins. Des groupes de travail spécifiques seront mobilisés courant 2019 sur la thématique.</p>
	<p><i>Opération 12.4 : Mettre en place des supports d'information et d'observation du patrimoine naturel sur les zones humides terrestres de la baie</i></p>	<p>Une stratégie de valorisation du patrimoine naturel coordonnée à l'échelle de la baie va être développée, notamment dans une vision prospective d'évolution des territoires littoraux dans le cadre de l'élévation du niveau marin. L'ensemble des structures de sensibilisation et de communication environnementale seront associées à cette démarche, dont les maisons de Baie. La perspective de création d'un CPIE en baie du Mont Saint-Michel pourrait permettre un co-portage de ces opérations à terme.</p>	
		<p><i>Opération 14.1 : Soutenir les projets de maintien d'une agriculture garante de l'entretien des paysages et de la biodiversité</i></p>	<p>Le Syndicat Mixte animateur du SAGE Couesnon indique que le Projet Agro-Environnemental ne s'est pas traduit en contrat MAEC sur les polders, les montants proposés n'étant pas concurrentiels vis-à-vis des bénéfices générés par l'agriculture conventionnelle sur ce secteur. A ce jour, la question se pose de l'adéquation entre l'outil MAEC et un secteur agricole à forte plus-value économique comme les polders. En effet, seule une mesure est adaptée à ce jour aux cultures, cette MAE visant à diversifier les productions dans les rotations de cultures monospécifiques. Or cette diversification des productions est déjà réalisée dans les polders.</p>
	<p><i>Opération 14.2 : Encourager et soutenir la reconversion des terres arables en herbages extensifs</i></p>	<p>L'association des Amis du rivage de la Baie propose de cibler les efforts pour améliorer la situation sur les secteurs non</p>	

Le Conservatoire du littoral par son action foncière, peut concourir à faire évoluer les pratiques culturales, en achetant des terrains puis en contractualisant l'usage de ces parcelles avec des agriculteurs via des conventions à clauses environnementales. Pour réaliser ces acquisitions, il est d'une part nécessaire que les terrains soient mis en vente mais également que les communes acceptent l'intervention du Conservatoire sur leur territoire. A ce jour, deux communes ont validé cette stratégie foncière : Saint-

	Action 1.4 : Maintenir et développer une agriculture favorable à la biodiversité et aux milieux remarquables	Opération 14.3 : Maintenir ou favoriser un pâturage extensif des prairies	l'association des fins de rivage de la baie propose de cibler les efforts pour améliorer la situation sur les secteurs non cultivés (digues, bandes enherbées), via un recensement cartographique de ces espaces. Cette action concourra aux objectifs du plan de gestion UNESCO.	par deux communes ont vaincu cette stratégie foncière : Saint-Broladre et Roz-sur-Couesnon. L'acquisition de la ferme du Palluel s'est réalisée dans ce cadre, un plan de gestion du Domaine Public Maritime attribué au Conservatoire et de ces parcelles sera prochainement élaboré. Ce travail nécessite une ingénierie conséquente pour réaliser l'animation foncière et la coordination du réseau d'acteurs, or les moyens humains disponibles à la délégation Bretagne sont inférieurs à ceux de la délégation Normandie, cette dernière étant couplée à un syndicat mixte (Syndicat Mixte Littoral Normandie). Dans le cadre de sa stratégie d'intervention 2050, le Conservatoire du littoral pourrait orienter sa stratégie foncière sur les polders de premier rang. A l'heure actuelle, seul le polder Foucault est en zone de préemption (commune de Beauvoir). A moyen terme, une réflexion pourrait également être engagée sur les polders les plus en retrait qui présentent une altitude plus basse que ceux de premier rang et seront donc concernés directement par des remontées de nappe phréatique.
		Opération 14.4 : Encourager les pratiques de fauche tardive	Bretagne Vivante et le Groupe Ornithologique Normand présentent un bilan des suivis menés sur les polders depuis la fin des années 80 (cf. <i>diaporama</i>). A ce jour, les polders ne constituent plus un site d'hivernage en Baie. Suite au creusement de drains renforcés en 1989, les espèces patrimoniales hivernantes ont directement disparu du site (oie rieuse, combattant varié, barge à queue noire). Des préconisations simples de gestion qui n'affecteront pas le rendement économique des exploitations pourraient permettre des améliorations majeures pour l'accueil de l'avifaune : report de quelques jours des dates de fauche des roselières et des végétations de bords de canaux afin de permettre le succès des nichées, privilégier une végétation arbustive aux peupleraies, limiter ou moduler l'entretien des canaux.	
		Opération 14.5 : Développer une gestion différenciée des bandes enherbées et des milieux de contact	La Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel - Normandie précise qu'il est peu probable que des peupliers soient replantés suite à l'exploitation des plantations existantes. L'agglomération recherche actuellement d'autres espèces susceptibles d'être plantées en lien avec le syndicat des polders de l'ouest.	
		Opération 14.6 : Restaurer, entretenir et replanter des haies ou des alignements d'arbres d'intérêt patrimonial	Bretagne Vivante et le Groupe Ornithologique Normand mentionnent un souci apparu lors de la réalisation de l'état des lieux et du diagnostic du site commandé par le Conservatoire du littoral. Des expertises ont été menées sur les populations d'oiseaux et de batraciens alors même que des plantations étaient prévues sans être concertées sur ce site.	
		Opération 14.7 : Etudier les possibilités d'une mise en place de projets de diversification des pratiques culturales sur des secteurs stratégiques des polders	La Chambre d'agriculture 50 mentionne le programme d'actions élaboré par la Communauté d'Agglomération Mont Saint-Michel - Normandie dans le cadre de sa stratégie trame verte et bleue. Une analyse du contexte agricole a été réalisée ainsi que des leviers existants pour tendre vers une évolution des pratiques agricoles en coopération avec la profession agricole. De nouveaux itinéraires techniques agricoles répondant aux enjeux environnementaux sont à rechercher dans ce contexte.	
Action 1.8 : Soutenir et développer les réseaux de suivi et les programmes d'amélioration de connaissances concernant les amphibiens d'intérêt européen	Opération 18.2 : Etablir un état des lieux précis des amphibiens de l'annexe IV de la directive Habitats et suivre l'évolution de leurs populations	Dans le cadre de la structuration de la connaissance naturaliste en baie, des groupes de travail d'experts seront réunis dans les prochains mois. Des choix devront être faits en termes d'espèces à suivre, les financements publics actuels ne permettant de financer un suivi exhaustif de l'ensemble de la faune et de la flore présentes en baie.	Le cas d'une coupe de végétation sur la digue de mer dans le cadre de l'entretien de cette digue est abordé. Le Conservatoire du Littoral précise qu'une contradiction est à envisager entre les dispositifs : Natura 2000 étant plutôt partisan d'une préservation de la végétation tandis que la compétence de protection des inondations privilégie un entretien des ouvrages.	

La DREAL Normandie présente l'état des connaissances et les projections possibles sur l'évolution des surfaces poldrifiées selon une approche hydrogéologique dans le cadre de l'augmentation du niveau marin (cf. *diaporama*). A ce jour, le dépôt sédimentaire de fond de baie constitue une protection pour les terrains situés en retrait. Mais si la transgression marine s'accroît, les dépôts sédimentaires devraient être repoussés vers l'arrière sur les surfaces actuellement cultivées. Les marées et le niveau marin ont un impact direct sur le niveau des nappes phréatiques, aussi dans le cadre d'une élévation du niveau marin, les nappes phréatiques devraient également remonter. Le dernier scénario le plus optimiste du GIEC prévoit une augmentation de 77 cm du niveau marin pour 2100. En l'occurrence, le scénario le plus optimiste n'est actuellement pas envisageable, au vu de la lenteur d'évolution des pratiques génératrices de gaz à effet de serre, aussi il convient de prévoir une augmentation bien supérieure qui pourrait être de 1 à 2 m en 2100. Cette élévation du niveau des mers va bloquer les écoulements continentaux et donc accroître le phénomène d'inondation régulier des terrains bas, confrontés à une augmentation du niveau des nappes. Ces terrains vont alors rapidement perdre en rentabilité agricole. Cette situation est déjà existante dans les points les plus bas des polders.

Un autre phénomène est à prendre en compte : l'augmentation du niveau marin va provoquer une augmentation des circulations de masses d'eau souterraines, ce qui va favoriser une circulation plus rapide des polluants contenus dans les sols et donc une diminution de la dégradation de certains composants chimiques avant leur retour dans les masses d'eau, voire une remise en circulation de polluants plus anciennement captés par les sols.

L'augmentation du niveau des nappes phréatiques pourrait dans un premier temps être limitée par le drainage jusqu'au moment où les capacités des drains ne pourront plus répondre aux volumes d'eau arrivant. Les drains seront alors directement soumis au rythme des marées et l'impact sur le niveau de nappe pourra alors être répercuté plus loin encore en retrait de la ligne de rivage.

Cette évolution du niveau des nappes phréatiques sera suivie par celle du biseau salé. Ce phénomène qui rendra certains sols impropres aux cultures à moyen terme pourra être accentué par la réalisation de forage dans les sols à des fins d'alimentation en eau (pompage). En effet, la nappe d'eau douce va alors remonter, favorisant une remontée accrue du biseau salé.

Les recherches menées sur ces thématiques vont être développées dans le cadre d'une thèse sur différents secteurs de la Normandie représentatifs des différents faciès des zones littorales. La Baie du Mont Saint-Michel ne fait pas partie des sites expérimentaux, mais les conclusions de cette étude pourront être transposées au contexte local.

Dans ce contexte, il est essentiel d'anticiper ces évolutions prochaines par une adaptation des pratiques et de l'aménagement du territoire, afin de favoriser une capacité de résilience maximale des milieux naturels, à même de préserver aussi bien les écosystèmes que les enjeux humains.

Le SMIX Mont Saint-Michel a fait poser des piézomètres sur le secteur de l'Anse de Moidrey dans le cadre des mesures compensatoires RCM. Le suivi a été réalisé pendant plusieurs années. A ce jour, le nombre de piézomètres suivis a été diminué.

La DREAL Normandie précise qu'il est nécessaire de bancariser les données selon un protocole pérenne quand les piézomètres sont présents afin de suivre précisément l'évolution du niveau des nappes phréatiques. La thèse permettra d'évaluer le nombre de piézomètres à mettre en oeuvre pour réaliser les suivis sur un secteur comparable aux polders.

Le Conservatoire du littoral précise que l'opportunité d'acquiescer des terrains voués à être reconquis par la mer doit être évaluée au regard du pas de temps envisagé. Si la submersion est envisagée rapidement, il n'y a pas d'intérêt à acquiescer ces terrains qui seront, de fait, intégrés au Domaine Public Maritime. Par contre, si le pas de temps est plus long, le rôle du Conservatoire du littoral est de se positionner pour acquiescer ces terrains et restaurer le littoral des zones concernées en anticipant les évolutions futures. L'objectif étant de retrouver une gestion souple et naturelle de la ligne de rivage, qui pourra alors constituer une protection naturelle pour les zones rétro-littorales.